Autocertification Personnes Physiques[1]

Merci de remplir tous les champs et de cocher la case applicable

1- Identification

Nom ..... Prénom(s) .....

Adresse de résidence permanente:

Rue ..... N° ..... Boîte .....

Code postal ..... Commune ..... Pays .....

Date de naissance ..... Lieu et pays de naissance .....

2- Résidence fiscale

☐ Si vous n'êtes résident fiscal qu'en Belgique, cochez cette case et allez directement à la section 3.

Sinon, indiquez dans le tableau ci-dessous la liste de TOUS les pays, y compris la Belgique le cas échéant, où vous êtes considéré(e) comme un résident fiscal ainsi que votre numéro d'identification fiscale[2] dans ces pays. Ne mentionnez pas votre numéro de registre national pour la Belgique.

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO(S) D'IDENTIFICATION FISCALE[3]
.....	.....
.....	.....
.....	.....

3- Vie privée - discrétion professionnelle

Afin de respecter ses obligations dans le cadre des réglementations nationales et des accords internationaux d'échange d'informations fiscales, Keytrade Bank, le responsable du traitement, peut être tenue de recueillir et traiter vos données personnelles et les informations relatives à vos comptes et de les communiquer à l'administration fiscale nationale ou à toute autre autorité compétente autorisée à fournir de telles informations au(x) pays où vous êtes résident fiscal.
A l'exception des numéros d'identification fiscale émis par des pays qui ne sont pas des juridictions soumises à déclaration à la date de la signature du présent document, les informations demandées sont obligatoires et si le présent document n'est pas complété, Keytrade Bank se réserve le droit de (i) résilier la relation avec effet immédiat et le transfert des avoirs conformément aux Conditions Générales, (ii) refuser de donner accès ou de maintenir l'accès du Client à certains produits ou services (iii) transmettre des informations concernant l'identité et les coordonnées du Client, ses avoirs, ses Comptes et les Opérations auxquelles il procède à des autorités administratives ou judiciaires nationales ou étrangères et (iv) procéder à des retenues sur les avoirs du Client et/ou les revenus qui lui reviennent.
Les données à caractère personnel seront traitées par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), pour le traitement de votre dossier ainsi que pour les finalités décrites dans la Politique relative à la Vie Privée disponible sur www.keytradebank.be. Veuillez consulter cette Politique pour de plus amples informations quant à la collecte, l'enregistrement et le traitement de vos données personnelles ainsi que concernant votre droit de consultation, de rectification et d'opposition.

4- Certification

Je déclare qu'à ma connaissance, les informations dans ce document sont véridiques, exactes et complètes.
Je reconnais et accepte que mes données personnelles, y compris les numéros d'identification fiscale émis par des pays qui ne sont pas des juridictions soumises à déclaration à la date de la signature du présent document, et les informations relatives à mes comptes soient récoltées, traitées et communiquées aux fins indiquées à la section 3 ci-dessus.
Je m'engage à informer dans les plus brefs délais Keytrade Bank de toute modification susceptible de rendre inexactes les informations communiquées dans le présent document et à remettre à Keytrade Bank une nouvelle autocertification dans les 30 jours qui suivent une telle modification de la situation.

Lieu et date .....

Signature

Veuillez joindre à la présente autocertification les documents suivants:
- une copie recto/verso lisible de votre pièce d'identité (format A4). La photo doit être claire et reconnaissable. La date de la validité de la pièce d'identité ne doit pas être arrivée à expiration.
- pour les clients résidant fiscalement dans un autre pays que la Belgique : un document officiel de résidence. Ce document doit :
  - Être délivrée par une autorité publique de votre pays de résidence (ambassade, consulat, commune, etc.)
  - En anglais, néerlandais ou français
  - Mentionner l'adresse.

1 - Une autocertification par titulaire de compte. Si vous êtes titulaire de plusieurs relations bancaires (individuel, joint, indivision, club d'investissement), une seule autocertification suffit.
2 - Pour des informations concernant le numéro d'identification fiscale (NIF) dans chaque pays, veuillez consulter le site de la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html?locale=fr) ou l'OCDE (http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation- and-assistance/tax-identification-numbers/) ou contactez l'administration fiscale du pays de votre résidence fiscale.
3 - Indiquez N/A si le pays de résidence n'émet pas de numéro d'identification fiscale.

Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France)
Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles, BE 0879 257 191
Intermédiaire en assurance autorisé à exercer en Belgique (ORIAS 07008441)
T +32 2 679 90 00 - F +32 2 679 90 01 - info@keytradebank.com - keytradebank.be

FNE/6/2018